



ACTUALITE DES PARTENAIRES



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Les **résultats de la consultation 2008** sont disponibles sur le [site](#) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Plus de 85 000 foyers ont donné leur avis en renvoyant le questionnaire. L'Agence de l'eau Loire Bretagne a également reçu 120 contributions libres, individuelles ou collectives, ainsi que plusieurs pétitions dont l'une a recueilli plus de 5 000 signatures.

Le comité de bassin Loire-Bretagne a examiné l'ensemble des avis exprimés lors de la consultation publique, les orientations du Grenelle de l'environnement ainsi que les nouvelles données sur la qualité des eaux du bassin. L'ensemble de ces éléments l'a amené à faire évoluer le projet de SDAGE adopté en novembre 2007 ; ces évolutions sont décrites dans un [Additif au projet de SDAGE](#) qui a été adopté le 4 décembre 2008.

Ce qui évolue dans le projet de SDAGE :

- Les objectifs de qualité des eaux à l'horizon 2015 sont revus : la part des eaux en bon état à l'horizon en 2015 devrait atteindre non pas 45 % mais 61 %, soit plus de 300 tronçons de cours d'eau supplémentaires.
- Le contenu du SDAGE et du programme de mesures est modifié pour intégrer de nouveaux choix structurants tels que ceux qui découlent de la mise en place d'une « trame bleue ».
- Les coûts doivent être recalculés : le surcoût serait de 10 % en première approche. Le programme de mesures 2010-2015 atteindrait ainsi un coût de 3,3 milliards d'euros, soit 550 millions d'euros par an.

La concertation se poursuit : les assemblées départementales et régionales sont consultées à leur tour du 10 janvier au 10 mai 2009.



A l'occasion de la **Journée mondiale des zones humides, le 2 février**, le Forum des Marais Atlantiques propose sur son site une [liste des manifestations](#) organisées dans le cadre de cette journée. Le thème proposé pour cette année concerne les bassins hydrographiques et leur gestion.

AGENDA DES RIVIERES



Le SIMEV, Syndicat Intercommunal de Maintenance et d'Entretien de la Vienne, a fusionné avec le RIVE, Regroupement Intercommunal pour la Valorisation et l'Entretien de la Vienne, au profit duquel il s'efface. Le poste du technicien de rivière et la partie logistique du SIMEV sont ainsi mutualisés avec le RIVE.

La mutualisation des moyens permettra aux communes de donner encore plus de cohérence aux actions de protection de la Vienne, indique Daniel Auger, dernier président du SIMEV, dans un article de La Nouvelle République (29/12/08).



Dans le cadre du Contrat Territorial du Bassin Versant de l'Indrois et de ses affluents, des **travaux de renaturation** sur le ruisseau de Marolles (affluent de l'Indrois) se sont déroulés en fin décembre 2008 - début janvier 2009. Cette action « morphologique » qui répond aux problèmes de recalibrage a consisté à recréer un nouveau cours d'eau sur une longueur de plus de 200 m.

Le technicien de rivières, Jonathan Leproult, réalisera une matinée de présentation technique du projet, qui comprendra également des éléments administratifs, financiers... Différents partenaires (ONEMA, Fédération de pêche, Conseil Général...) seront présents. Cette matinée se déroulera à Genillé (Indre-et-Loire - 37), le **18 février** prochain, à partir de 10h00. Pour assister à cette réunion d'échanges techniques « reméandrage », contactez le technicien de rivières de la Communauté de communes de Montrésor au 02.47.91.12.03 ou 06.88.48.83.44 ou à indrois@orange.fr. Un repas est prévu à l'issue de cette matinée.



Le 9 janvier, à la mairie de Vivonne, le Syndicat mixte pour l'aménagement du Clain, le Syndicat mixte du Clain Sud, la Communauté d'agglomération de Poitiers et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, ont décidé de présenter à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne un **programme cohérent d'études et de travaux visant la reconquête du milieu aquatique et de ses zones annexes**. A travers ce programme d'actions ambitieux d'une durée de 5 ans (2008-2012) et d'un montant global de près de 2 700 000 euros, ces 4 structures affirment leur volonté commune d'améliorer et de mettre en valeur le Clain.



Les actions concernent le cours principal du Clain entre les communes de Vivonne et Châtelleraut et consistent principalement en : la restauration et l'entretien des rives et du lit du Clain, une étude multicritère sur le devenir des ouvrages hydrauliques, la mise en œuvre d'actions de communication et de sensibilisation, la mise en place d'indicateur de suivi du milieu, des expérimentations de lutte contre les espèces envahissantes. Pour plus d'informations vous pouvez contacter Christelle Bodineau, Syndicat mixte pour l'aménagement du Clain, au 05.49.55.66.65.